



Le 20 novembre 2024

DIRECTION DE LA SÉANCE

ORDRE DU JOUR DES PROCHAINES SÉANCES DU SÉNAT

Souligné : Entre dans le champ de l'article 23 bis du Règlement relatif à la présence des sénateurs

†

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Mercredi 20 novembre 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement
 - Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 20 novembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Désignation des 23 membres de la **commission d'enquête** sur les **pratiques des industriels de l'eau en bouteille** et les **responsabilités des pouvoirs publics** dans les **défaillances du contrôle** de leurs activités et la **gestion des risques économiques, patrimoniaux, fiscaux, écologiques et sanitaires associés** (droit de tirage du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain)
 - Délai limite de remise, au secrétariat de la direction de la législation et du contrôle, des candidatures à cette commission d'enquête : mardi 19 novembre à 16 heures
- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour **2025** (n° 129, 2024-2025)

Jeudi 21 novembre 2024

À 10 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour **2025** (n° 129, 2024-2025)

Vendredi 22 novembre 2024

À 9 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour **2025** (n° 129, 2024-2025)

Éventuellement, samedi 23 novembre 2024

À 9 h 30, 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour **2025** (n° 129, 2024-2025)

PROJET DE LOI DE FINANCES

Lundi 25 novembre 2024

À 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Discussion générale**

- Temps attribué au rapporteur général de la commission des finances : 15 minutes
- Temps attribué au président de la commission des finances : 10 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 2 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 22 novembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** de **fin de gestion** pour **2024** (procédure accélérée) (A.N., n° 538)

Ce texte sera envoyé à la commission des finances.

- Réunion de la commission pour le rapport : jeudi 21 novembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 22 novembre à 17 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 25 novembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 22 novembre à 15 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen de l'article liminaire**

- **Délai limite pour le dépôt des amendements à l'article liminaire et à l'article 40 : jeudi 21 novembre à 11 heures**
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements à l'article liminaire et à l'article 40 : vendredi 22 novembre à 17 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à l'article liminaire et à l'article 40 : lundi 25 novembre matin

Lundi 25 novembre 2024 - À 10 heures, l'après-midi, le soir et la nuit (suite)

=> **Examen de l'article 40** : évaluation du prélèvement opéré sur les recettes de l'État au titre de la participation de la France au budget de l'Union européenne

- Temps attribué au rapporteur spécial de la commission des finances : 5 minutes
- Temps attribué au président de la commission des affaires européennes : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 22 novembre à 15 heures

=> **Examen des articles de la première partie**

• **Délai limite pour le dépôt des amendements de séance à la première partie : jeudi 21 novembre à 11 heures**

- Délai limite pour l'ajout d'un signataire aux amendements de la première partie : vendredi 22 novembre à 17 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements à la première partie : lundi 25 novembre matin et après-midi

Mardi 26 novembre 2024

À 14 h 30, le soir et la nuit

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi de **financement de la sécurité sociale**, dont le Sénat est saisi en application de l'article 47-1, alinéa 2, de la Constitution, pour **2025** (n° 129, 2024-2025).

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 25 novembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 26 novembre à 12 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Mercredi 27 novembre 2024

À 11 heures

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

• Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 27 novembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Déclaration du Gouvernement, suivie d'un débat et d'un vote sur cette déclaration, en application de l'article 50-1 de la Constitution, portant sur les **négociations** en cours relatives à l'**accord d'association** entre l'**Union européenne** et le **Mercosur**

• Intervention des orateurs des groupes, à raison d'un orateur par groupe, par ordre décroissant des effectifs des groupes, avec 14 minutes pour le groupe Les Républicains, 12 minutes pour le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, 10 minutes pour le groupe Union Centriste et 8 minutes pour les autres groupes, ainsi que 3 minutes pour un sénateur ne figurant sur la liste d'aucun groupe

• Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mardi 26 novembre à 15 heures

En application de l'article 39, alinéa 6, du Règlement, le vote sur cette déclaration donnera lieu à un scrutin public ordinaire et aucune explication de vote ne sera admise.

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Jeudi 28 novembre 2024

À 10 h 30, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Vendredi 29 novembre 2024

À 9 h 30, l'après-midi, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite)**

Samedi 30 novembre 2024 et, éventuellement, dimanche 1er décembre 2024

Le matin, l'après-midi, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Examen des articles de la première partie (suite et fin)**

=> **Explications de vote sur l'ensemble de la première partie**

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 5 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 29 novembre à 15 heures

=> **Scrutin public ordinaire de droit**

À 9 h 30, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Enseignement scolaire** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 29 novembre à 11 heures

=> **Santé** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 45)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 29 novembre à 11 heures

=> **Immigration, asile et intégration** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 29 novembre à 11 heures

Lundi 2 décembre 2024 - À 9 h 30, l'après-midi et le soir (suite)

=> **Sécurités** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

. Compte spécial : contrôle de la circulation et du stationnement routiers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 28 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 29 novembre à 11 heures

Mardi 3 décembre 2024

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 heures et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Économie** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

. Compte spécial : prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 2 décembre à 11 heures

=> **Travail, emploi et administration des ministères sociaux** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 2 décembre à 11 heures

=> **Justice** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 2 décembre à 11 heures

À 10 h 30, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Administration générale et territoriale de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 15)

- Temps attribué à la rapporteure spéciale : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 3 décembre à 11 heures

=> **Relations avec les collectivités territoriales** (+ articles 61, 62, 63 et 64) (durée maximale prévisionnelle : 8 heures 30)

. Compte spécial : Avances aux collectivités territoriales et aux collectivités régies par les articles 73, 74 et 76 de la Constitution

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 29 novembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 3 décembre à 11 heures

À 10 h 30, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Défense** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (8) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 4 décembre à 11 heures

=> **Aide publique au développement** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 45)

. Compte spécial : prêts à des États étrangers

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 4 décembre à 11 heures

=> **Sport, jeunesse et vie associative** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 4 décembre à 11 heures

=> **Outre-mer** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : lundi 2 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 4 décembre à 11 heures

Vendredi 6 décembre 2024

À 10 heures, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Culture** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 5 décembre à 11 heures

=> **Médias, livre et industries culturelles** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

et **Audiovisuel public**

. Compte spécial : avances à l'audiovisuel public

- Temps attribué au rapporteur spécial : 7 minutes
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (6) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 5 décembre à 11 heures

=> **Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales** (durée maximale prévisionnelle : 5 heures)

. Compte spécial : développement agricole et rural

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mardi 3 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : jeudi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : jeudi 5 décembre à 11 heures

À 10 heures, l'après-midi et, éventuellement, le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 30)

- Temps attribué au rapporteur spécial : 5 minutes
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

=> **Plan de relance** (durée maximale prévisionnelle : 1 heure 30)

et **Investir pour la France de 2030**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

=> **Engagements financiers de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

- . Compte spécial : participations financières de l'État
- . Compte spécial : accords monétaires internationaux
- . Compte spécial : prêts et avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics

et **Remboursements et dégrèvements**

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué à la rapporteure pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes

Samedi 7 décembre 2024 - À 10 heures, l'après-midi et, éventuellement, le soir (suite)

- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

=> **Transformation et fonction publiques** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures 15)

. Compte spécial : gestion du patrimoine immobilier de l'État

et **Gestion des finances publiques**

et **Crédits non répartis**

et **Régimes sociaux et de retraite**

. Compte spécial : pensions

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes pour l'un et 5 minutes pour l'autre
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (2) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : mercredi 4 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

=> Éventuellement, **examen des missions et des articles rattachés reportés**

Éventuellement, dimanche 8 décembre 2024

Le matin, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Éventuellement, examen des missions et des articles rattachés reportés**

À 10 heures, l'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Recherche et enseignement supérieur** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (3) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

=> **Écologie, développement et mobilité durables** (+ article 60) (durée maximale prévisionnelle : 9 heures)

. Budget annexe : contrôle et exploitation aériens

. Compte spécial : financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (4) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : jeudi 5 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : vendredi 6 décembre à 11 heures

À 14 heures et le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Solidarité, insertion et égalité des chances** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 5 minutes chacun
- Temps attribué au rapporteur pour avis : 3 minutes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 9 décembre à 11 heures

=> **Cohésion des territoires** (durée maximale prévisionnelle : 4 heures 45)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (4) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : lundi 9 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 9 décembre à 11 heures

À 10 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Pouvoirs publics** (durée maximale prévisionnelle : 2 heures)

et **Conseil et contrôle de l'État**

et **Direction de l'action du Gouvernement**

. Budget annexe : publications officielles et information administrative

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (3) : 5 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (5) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 45 minutes
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 10 décembre à 11 heures

=> **Action extérieure de l'État** (durée maximale prévisionnelle : 3 heures 30)

- Temps attribué aux rapporteurs spéciaux (2) : 7 minutes chacun
- Temps attribué aux rapporteurs pour avis (7) : 3 minutes chacun
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Délai limite pour le dépôt des amendements : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement : mardi 10 décembre à 11 heures
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mardi 10 décembre à 11 heures

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 11 décembre à 11 heures

À 16 h 30, le soir et la nuit

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Action extérieure de l'État** (suite)

=> **Examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits**

- Délai limite pour le dépôt des amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : vendredi 6 décembre à 11 heures
- Délai limite pour l'ajout d'un signataire à un amendement aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : mardi 10 décembre à 11 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements aux articles de la seconde partie non rattachés aux crédits : mercredi 11 décembre matin

Jeudi 12 décembre 2024

À 10 h 30

- Débat préalable à la réunion du **Conseil européen** des **19 et 20 décembre 2024**

- Intervention liminaire du Gouvernement
- 4 minutes attribuées respectivement à la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, à la commission des finances et à la commission des affaires européennes
- Temps attribué aux orateurs des groupes : 1 heure
- Possibilité pour le Gouvernement de prendre la parole après chaque orateur des commissions et des groupes pour une durée de 2 minutes ; possibilité pour l'orateur de répliquer pendant 1 minute
- Conclusion par la commission des affaires européennes : 4 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans le débat : mercredi 11 décembre à 15 heures

À 14 h 30 et, éventuellement, le soir

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi de **finances** pour **2025** (A.N., n° 324)

=> **Éventuellement, examen des articles de la seconde partie non rattachés aux crédits (suite et fin)**

=> Explications de vote sur l'ensemble du projet de loi de finances pour 2025

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : mercredi 11 décembre à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : jeudi 12 décembre à 12 h 30

=> Scrutin public à la tribune de droit

SEMAINE SÉNATORIALE

Mardi 17 décembre 2024

À 14 h 30 et le soir

- Proposition de loi visant à **lever** les **contraintes** à l'exercice du **métier d'agriculteur**, présentée par MM. Laurent DUPLOMB et Franck MENONVILLE (n° 108 rectifié, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : vendredi 29 novembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 4 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 12 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 17 décembre en début d'après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 16 décembre à 15 heures

Mercredi 18 décembre 2024

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 18 décembre à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite de la proposition de loi visant à **lever** les **contraintes** à l'exercice du **métier d'agriculteur**, présentée par MM. Laurent DUPLOMB et Franck MENONVILLE (n° 108 rectifié, 2024-2025) (demande du groupe Les Républicains)

Jeudi 19 décembre 2024

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au GEST)

- Proposition de loi en faveur de la **préservation** et de la **reconquête** de la **haie**, présentée par Daniel SALMON et plusieurs de ses collègues (n° 839, 2022-2023)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 2 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 4 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 12 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures

Cet ordre du jour sera complété ultérieurement.

À l'issue de l'espace réservé au GEST et au plus tard à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe UC)

- Proposition de loi visant à **promouvoir** la **conservation** du **patrimoine rural**, présentée par M. Édouard COURTIAL (n° 78, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 9 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures

- Proposition de loi tendant à **supprimer** certaines **structures, comités, conseils** et **commissions** « **Théodule** » dont l'**utilité** ne semble pas avérée, présentée par Mme Nathalie GOULET (n° 29, 2024-2025)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 9 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 11 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 16 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 18 décembre matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 45 minutes
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 18 décembre à 15 heures

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Mardi 14 janvier 2025

À 14 h 30 et le soir

- Projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Ce texte a été envoyé à la commission des affaires économiques avec une saisine pour avis de la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable et de la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : jeudi 6 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mardi 10 décembre après-midi, mercredi 11 décembre matin et après-midi et, éventuellement, jeudi 12 décembre matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 19 décembre à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mardi 14 janvier matin et début d'après-midi et mercredi 15 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 h 30
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : lundi 13 janvier à 15 heures

Mercredi 15 janvier 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 15 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Jeudi 16 janvier 2025

À 10 h 30, l'après-midi et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

SEMAINE RÉSERVÉE PAR PRIORITÉ AU GOUVERNEMENT

Lundi 20 janvier 2025

À 16 heures et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Mardi 21 janvier 2025

À 9 h 30

- Questions orales

À 14 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Mercredi 22 janvier 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 22 janvier à 11 heures

À 16 h 30 et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Jeudi 23 janvier 2025

À 10 h 30

- Sous réserve de sa transmission, projet de loi portant diverses dispositions d'**adaptation** au **droit** de l'**Union européenne** en matière **économique, financière, environnementale, énergétique**, de **transport**, de **santé** et de **circulation des personnes** (procédure accélérée) (A.N., n° 529)

Ce texte sera envoyé à la commission de l'aménagement du territoire et du développement durable.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : lundi 20 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : mercredi 22 janvier à 15 heures

L'après-midi et le soir

- Sous réserve de sa transmission, suite du projet de loi portant diverses dispositions d'**adaptation** au **droit** de l'**Union européenne** en matière **économique, financière, environnementale, énergétique**, de **transport**, de **santé** et de **circulation des personnes** (procédure accélérée) (A.N., n° 529)

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

Éventuellement, vendredi 24 janvier 2025

À 9 h 30, l'après-midi et le soir

- Suite du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

SEMAINE SÉNATORIALE

Lundi 27 janvier 2025

À 16 heures

- Proposition de loi visant à assurer le **respect** du **principe** de **laïcité dans le sport**, présentée par M. Michel SAVIN et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 668, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport.

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 3 juin à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 5 juin matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : vendredi 17 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : mercredi 22 janvier matin
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 24 janvier à 15 heures

Le soir

- Éventuellement, suite de la proposition de loi visant à assurer le **respect** du **principe** de **laïcité dans le sport**, présentée par M. Michel SAVIN et plusieurs de ses collègues (texte de la commission, n° 668, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

- Proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Ce texte a été envoyé à la commission des lois

- Délai limite pour le dépôt des amendements de commission : lundi 13 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour le rapport et le texte : mercredi 15 janvier matin
- Délai limite pour le dépôt des amendements de séance : jeudi 23 janvier à 12 heures
- Réunion de la commission pour examiner les amendements de séance : lundi 27 janvier après-midi
- Temps attribué aux orateurs des groupes dans la discussion générale : 1 heure
- Délai limite pour les inscriptions de parole dans la discussion générale : vendredi 24 janvier à 15 heures

Mardi 28 janvier 2025

À 14 h 30 et le soir

- Explications de vote des groupes puis scrutin public solennel sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après engagement de la procédure accélérée, d'**orientation** pour la **souveraineté alimentaire** et **agricole** et le **renouvellement** des **générations** en **agriculture** (n° 639, 2023-2024)

- Temps attribué aux orateurs des groupes pour les explications de vote, à raison d'un orateur par groupe : 7 minutes pour chaque groupe et 3 minutes pour les sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe
- Délai limite pour les inscriptions de parole : lundi 27 janvier à 15 heures
- Délai limite pour le dépôt des délégations de vote : mardi 28 janvier à 12 h 30

- Suite de la proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)

Mercredi 29 janvier 2025

À 15 heures

- Questions d'actualité au Gouvernement

- Délai limite pour l'inscription des auteurs de questions : mercredi 29 janvier à 11 heures

De 16 h 30 à 20 heures et de 21 h 30 à minuit trente

(Espace transpartisan)

Cet ordre du jour sera fixé ultérieurement.

Jeudi 30 janvier 2025

De 10 h 30 à 13 heures et de 14 h 30 à 16 heures

(Ordre du jour réservé au groupe CRCE-K)

Cet ordre du jour sera fixé ultérieurement.

À l'issue de l'espace réservé au groupe CRCE-K et le soir

- Suite de la proposition de loi visant à **sortir** la **France** du **piège** du **narcotrafic**, présentée par MM. Étienne BLANC et Jérôme DURAIN (procédure accélérée) (n° 735, 2023-2024) (demande du groupe Les Républicains)